

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 avril 2024

SOUVERAINETÉ EN MATIÈRE AGRICOLE ET LE RENOUVELLEMENT DES GÉNÉRATIONS EN AGRICULTURE - (N° 2436)

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° CE1560

présenté par
Mme Bannier

ARTICLE 8

À l'alinéa 3, après le mot :

« proposera »

insérer les mots :

« , en lien avec les politiques d'insertion, le cas échéant, ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement propose d'ajouter à cet article une mention claire des acteurs politiques publiques de l'insertion. Il vise ainsi à mobiliser les opérateurs en charge de l'emploi et de l'insertion comme France Travail ou d'autres opérateurs tels que les chantiers d'insertion.